

**2 Politique**

**Législatives 2018/ Contentieux électoral / Décisions de la Cour constitutionnelle**

**Reprise dans l'Offoue-Onoye, confirmation des résultats dans treize sièges**



Photo : Ngoubilli Gaston

La présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo.



Photo : Ngoubilli Gaston

L'assistance lors du rendu des décisions.

J.K.M  
Libreville/Gabon

**La suite des décisions, jeudi 13 décembre.**

ON s'achemine tout doucement vers l'extinction du contentieux issu des législatives. Et pour cause, les juges constitutionnels ont rendu, hier, des décisions relatives aux requêtes tendant à l'annulation des résultats du scrutin des 6 et 27 octobre dernier, dans quinze circonscriptions électorales. Et la plus emblématique d'entre elles est, sans conteste, l'annulation du scrutin dans le dé-

partement de l'Offoue-Onoye ( Commune d'Iboundji, cantons Offoue et Onoye), dans la province de l'Ogooué-Lolo, au motif que Narcis Olivier Moundende, suppléant de Jean Bosco Mbagou, candidat indépendant annoncé élu, n'était pas inscrit sur la liste électorale d'Iboundji, mais bien sur celle du 2e arrondissement de la commune de Koula-Moutou. Ainsi que formulé dans la requête de Jean Pierre Boukila, candidat du Parti démocratique gabonais (PDG).  
À l'évidence, les juges constitutionnels ont considéré que le titulaire et son suppléant n'étant pas indissociables, il fallait que tous les deux soient ins-

crits sur la liste électorale de la localité d'où ils sont candidats. Et que la non-inscription du second est une cause manifeste de nullité du scrutin. Ailleurs, les juges constitutionnels ont confirmé l'élection du candidat indépendant Franck Joseph Fernand Nguema, au 2e arrondissement de la commune d'Akanda, en rejetant au fond la requête du candidat PDG Joseph Minko Olenga. Idem au département de Lekoko, où l'élection du porte-étendard de Les Démocrates, (LD) Mesmin Boris Ngabikoumou Wada, a été confirmée. En écartant les prétentions du candidat PDG, Jean François Yanda. Non loin de là, au 2e arrondissement de la

commune de Moanda, le candidat indépendant Alexandre Gilbert Awassi siégera bel et bien à l'Assemblée nationale. D'autant que la requête de la représentante du PDG, Irène Kabouiyi, a été sans effet. Paul Biyoghe Mba du PDG sera effectivement le prochain représentant des populations du 3e arrondissement de la commune de Ntoum au palais Léon Mba. Tant les volontés d'Aristide Ntoutoume Beyeme du Rassemblement héritage et modernité (RHM), Jean Aboghe Ondo de LD, Guy Pierre Ndong Mba du Front patriotique gabonais ( FPG) et Ignace Ebo Eke de l'Union pour la nouvelle République (UPNR) n'ont

pas prospéré. Tout comme celles du leader du FPG, Gérard Ella Nguema Mintoghe, au 2e siège du 2e arrondissement de la commune de Libreville. Et d'Emmanuel Idoundou du PDG, au département de la Doutsila. Dans cette localité, c'est le représentant de LD, Jonas Mabicka Ibiatsi, qui siégera au palais Léon Mba. Avec, à ses côtés, l'élu au 2e siège du département de la Zadié, Franck Ulrich Atabi Bokamba-Ndombi du Parti social démocrates (PSD). Vu que la requête d'Edwige Nganga Essoukou du PDG a été rejetée. Ceci dit, la tâche des juges constitutionnels aura été quelque peu facilitée par " des désistements sans ré-

serve d'actions" initiés par les présidents des Sociaux-démocrates gabonais (SDG) et de la Restauration des valeurs (RV), au profit des candidats du PDG et réciproquement. Tant et si bien que notre confrère, Alphonse Nziengui du PDG, a vu son élection confirmée au 3e siège du département de Bendje. Tout comme Joséphine Andeme Manfoumbi de la même formation politique au 2e arrondissement de Ntoum, Martin Mabala au 5e siège de l'Ogooué et des Lacs, etc.  
À noter que la haute juridiction devrait poursuivre, jeudi 13 décembre prochain, l'examen du contentieux électoral.

**Occupation politique après les élections couplées**

**Entre présence du PDG et absence de l'Opposition**



Photo : Kouiga/ L'Union

Les militants de l'opposition...



Photo : D.R

...ceux de RHM...



Photo : Guy Roger Stéphane Nzamba

... et du PDG ont une occupation du terrain contrastée.

J.O.  
Libreville/Gabon

APRES les résultats livrés par le Centre Gabonais des élections (CGE), le terrain politique a été réinvesti par plusieurs acteurs politiques. Du PDG notamment. Toute chose qui se justifie par l'appel lancé par les instances de la for-

mation politique au pouvoir qui avaient invité les "vainqueurs" à occuper le terrain tous les week-ends. Afin de remercier leurs électeurs. C'est ainsi que, chaque week-end les élus locaux et députés du parti majoritaire organisent des rencontres avec leurs bases respectives sur l'ensemble du territoire national. Cette présence quasi hebdomadaire du PDG contraste avec l'absence des élus de

l'opposition. C'est vrai, les Pdgistes peuvent toujours se targuer d'avoir une récolte de 98 députés, en attendant la validation des résultats par la Cour constitutionnelle, en passe de vider le contentieux électoral. Certains estiment que la portion congrue obtenue par l'opposition ne donne pas à cette dernière la possibilité de se redéployer sur le terrain. A les en croire, il faut tenir compte de la ving-

taine des députés opposants pour justifier ladite absence. " *La capacité d'occupation du terrain ne peut correspondre qu'au nombre d'élus d'un parti politique*" souligne un partisan de l'opposition sous couvert d'anonymat. Avant de mettre en avant l'aspect financier qui constituerait un frein pour beaucoup. Avant d'ajouter : " *tout le monde sait que le PDG est d'abord une puissance financière, avant d'être un rouleau*

*compresseur politique*" Dans la même optique, nombreux sont les députés et autres conseillers de l'opposition qui soutiennent que leur attitude s'inscrit dans une démarche "républicaine". Autrement dit, ils considèrent qu'ils ne pourraient initier des mouvements vers leurs électeurs que si la Cour constitutionnelle rend officiels les résultats. " *Nous nous ne voulons pas mettre la charrue avant les bœufs*",

estime un ancien candidat déclaré vainqueur, par le CGE, aux législatives. Au final, autant le PDG peut se déployer, pour ne pas donner l'impression d'abandonner ses électeurs après un scrutin, législatif surtout, qui n'aura pas toujours été facile pour certains élus Pdgistes, autant les opposants se veulent prudents quant à l'issue finale des résultats du côté des neuf juges de la haute juridiction.